Un peu d'histoire ...

L'Office d'Equipement Hydraulique de Corse est né suite aux lois de décentralisation de 1982 et à la scission de la SOMIVAC (Société pour la mise en valeur agricole de la Corse) en deux offices distincts :

- ODARC : Office de Développement Agricole et Rural de la Corse
- OEHC : Office d'Equipement Hydraulique de Corse

Issu de la loi du 13 mai 1991, portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse, l'OEHC est un Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC), rattaché à la Collectivité Territoriale de Corse, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

Présidé par un Conseiller Exécutif de Corse, l'OEHC dispose d'un Conseil d'Administration de 36 membres composé notamment d'élus politiques et socioprofessionnels. Placé sous le contrôle et la tutelle de la Collectivité Territoriale de Corse, il assure la gestion des ressources hydrauliques de la Corse et met en œuvre les investissements hydrauliques définis par l'Assemblée de Corse et approuvés au sein du Conseil d'Administration.